

Par E-Mail :

sen@fr.ch

Direction du développement territorial
des infrastructures, de la mobilité et
de l'environnement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 17 octobre 2025

Consultation sur la révision partielle de la loi cantonale sur les eaux (LCEaux ; RSF 812.1) ; Prise de position du Centre

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur

Nous vous remercions de nous avoir consulté quant à l'objet susmentionné et de nous avoir octroyé un délai de réponse supplémentaire.

Pour l'ensemble des modifications proposées nous partageons pleinement l'avis exprimé par l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Article 25 al. 3 (modifié) al. 3a (nouveau) - Motion Gaillard/Freiburghaus (2023-GC-80)

L'abandon de la distance de 4 mètres de part et d'autre de l'espace minimal nécessaire aux cours d'eau (ci-après « ERE » - espace réservé aux eaux) donnera plus de souplesse aux communes et garantira un traitement pragmatique et adapté aux conditions locales.

Article 47 al. 2 (modifié) / article 49 al. 1 - Motion populaire « Revitalisation des cours d'eau et protection contre les crues - AVANCER MAINTENANT » (2022-GC-106)

Nous sommes favorables à un taux de subvention rehaussé à 95 %, conformément à la revendication des motionnaires cela permettra d'accélérer le rythme de mise en œuvre des revitalisations dans le canton et à soutenir l'effort en faveur de la biodiversité.

Nous saluons les modifications prévues de la LCEaux qui constituent un pas vers une gouvernance pragmatique et respectueuse des compétences communales et des besoins environnementaux.

Pour le parti Le Centre Fribourg

Hubert Dafflon
Député

Bruno Boschung
Secrétaire Politique